



Le 9 novembre 2023

Journée nationale de lutte
contre le harcèlement à l'école

Ensemble

Disons

NON AU HARCELEMENT !

Le 9 novembre,
c'est la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école



Affiche lauréate dans le cadre du concours "Non au Harcèlement" 2022.

**Vous aussi, dans votre classe, ou à l'échelle de l'école,
participez à cette journée de sensibilisation et proposez nous une
création pour dire non au harcèlement
(affiche, photo, poème, texte, vidéo, sculpture,)**

Sensibilisez vos élèves à ce phénomène et envoyez-nous vos photos.

Parce que le harcèlement est un phénomène qui touche chaque année un peu plus de 5% de la population scolaire.

Parce qu'aujourd'hui, le nombre de victimes de vidéos, de photos, de rumeurs humiliantes, est en augmentation.

Parce que la lutte contre le harcèlement relève d'une stratégie collective.

Parce que nous voulons collectivement améliorer les relations et faire mieux réussir nos élèves.

Vous avez dit harcèlement ?

Si un enfant subit de façon **répétée** des **violences verbales** et/ou **morales** (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe, etc.), des **violences physiques** (bousculades, coups), des vols, il est victime de **harcèlement**.

ENSEMBLE, FORMONS UNE COMMUNAUTÉ PROTECTRICE ET LUTTONS CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE.

Posons une première pierre à l'édifice en participant à la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire le 9 novembre 2023. Cette journée sera le point de départ de votre engagement dans le programme pHARe.

Nous vous invitons à profiter de cette journée pour sensibiliser vos élèves et réaliser avec eux une création originale.

Faites preuve de créativité et relevez le défi !

Envoyez-nous une photo de votre création sur ce.0622560w@ac-lille.fr jusqu'au 17 novembre. Toutes les photos seront publiées sur le Conservatoire et valorisées à l'inspection.



Proposition pour sensibiliser vos élèves à cette thématique :

- Etape 1 : sensibilisation, information, définition (cf instantané n°28)
- Etape 2 : réalisation de la création collective
- Etape 3 : célébration avec les enfants et les familles
- Etape 4 : envoi des créations en circonscription